



DEPARTEMENT ADMINISTRATION FINANCES PREVENTION SECURITE  
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

**Monsieur Lias KEMACHE**  
**Conseiller municipal**

Objet : Question orale : Projet d'éco quartier de la ZAC des Docks et palmarès Eco Quartiers - en confirmation des éléments oralement exposés en séance du 19 décembre 2009

**Monsieur le Conseiller Municipal,**

Par courrier en date du 6 novembre 2009, dans le cadre des questions orales de la séance du conseil municipal du 23 novembre 2009, vous m'interrogez sur l'éco quartier de la ZAC des Docks et sur le palmarès Eco Quartiers et Eco Cités.

Je voulais tout d'abord vous rappeler le contexte dans lequel le projet de la ZAC des Docks a fait l'objet d'un contrat cadre labellisé « Eco quartiers ».

Le 3 mars dernier, Etat, collectivités et aménageurs ont signé à la préfecture de Région, les 8 premiers contrats-cadre Eco quartiers franciliens qui s'inscrivent en continuité du grenelle de l'environnement, dans le cadre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013.

Véritables quartiers de ville, conçus en continuité avec les tissus urbains existants, les éco quartiers retenus sont caractérisés par une réelle mixité entre logements, activités, équipements et espaces publics. Respectueux de l'environnement, ils participent à l'attractivité économique de l'Île-de-France en proposant des emplois et un cadre de vie attrayant susceptible de favoriser l'implantation de nouvelles activités.

L'Etat soutient les collectivités qui s'engagent sur des projets d'aménagement ambitieux. Ce sont des opérations qui ont un impact significatif (1000 logements au moins, desservies par un mode de transport structurant) et qui, par leur exemplarité et leur caractère innovant, ont un impact fort sur leur territoire.

C'est dans ce contexte que la commune de Saint-Ouen et Séquano Aménagement ont signé un contrat avec l'Etat portant sur le projet d'éco quartier de la ZAC des Docks, avec une enveloppe prévisionnelle de subventions d'un montant de 10 millions d'euros.

Suite à cette labellisation et à cette contractualisation, le conseil municipal du 2 novembre dernier a délibéré sur deux conventions particulières portant sur le financement des espaces publics (4 520 612 €) et pour la maîtrise d'œuvre d'un établissement scolaire (400 000 €).

Parallèlement, le ministère de l'écologie, de l'énergie et du développement durable a lancé un concours national portant sur les projets d'Eco Cités et d'Eco Quartiers.

160 projets d'Eco Quartiers, dont celui de la ZAC des Docks et 19 dossiers d'Eco Cités ont été déposés. 28 d'entre eux ont été primés au titre des Eco Quartiers, majoritairement des projets comme celui de Grenoble, initiés bien antérieurement à celui de Saint-Ouen.

Je souligne que ce concours avait pour objet de décerner des prix et non un label.

Le fait que le projet de la commune de Saint-Ouen, comme ceux des 131 autres candidates, n'ait pas été primé à ce titre, ne remet nullement en cause, d'une part sa labellisation d'éco quartier, ses qualités intrinsèques et, notamment, en matière de mise en œuvre du développement durable du territoire, de performance environnementale, de qualité urbaine, et d'autre part, la convention signée avec l'Etat.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Conseiller Municipal**, l'expression de mes salutations distinguées.

**Jacqueline ROUILLON**  
Maire-Conseillère Générale